ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

ESRP Masson-Timbaud

Électricien·ne d'installation et de maintenance des systèmes automatisés (EIMSA)

RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE | PÔLE QUALIFIANT | FILIÈRE INDUSTRIELLE | LIEN RNCP

Lieu Montreuil

Zone géographique Région Île-de-France

Durée de formation 2454 heures / 18 mois

Niveau niveau 3 / CAP-BEP

Période en entreprise 315 heures / 9 semaines

Effectif 8 places

Taux de réussite 100 % de réussite*

Sessions de la formation

09/01/25 - 08/09/26

dernières places disponibles

Le métier

Description

L'électricien·ne d'installation et de maintenance des systèmes automatisés est en charge, de l'installation à la réparation en passant par la maintenance, des équipements automatisés en milieu industriel et tertiaire. Il·elle optimise les performances de l'équipement, en termes de productivité, d'efficacité énergétique ou d'exigences environnementales.

Intitulé des postes

Electricien·ne de maintenance - agent·e d'entretien d'équipements électriques - dépanneur·euse électricien·ne d'équipements industriels - électricien·ne d'entretien en industrie.

Aspects fonctionnels

État de santé stabilisé. Un essai fonctionnel d'une demi-journée en présence du·de la formateur·rice et d'un·e ergonome est possible.

Codes ROME

I1309 - I1302

La formation

Objectifs

Installer et mettre en service des équipements automatisés. Assurer la maintenance d'équipements automatisés.

Prérequis

Sans prérequis, niveau conseillé :

Français niveau A2 (s'exprimer de façon simple à l'oral et l'écrit)

Mathématiques niveau 2.3 (résoudre un problème, lire et calculer les unités de mesures...)

Tous nos prérequis se basent sur le référentiel Cléa, le CECRL ou le référentiel européen des compétences informatiques (e-CF).

Une immersion de quelques jours est possible pour confirmer le projet de formation. Nous contacter.

Le programme

La formation se compose d'1 phase préparatoire, de 2 modules et de 2 périodes en entreprise. Le déroulé présenté ci-dessous peut varier en fonction du calendrier.

Phase préparatoire

Définition et évaluation du niveau des stagiaires en vue de réactiver et/ou d'acquérir les savoirs nécessaires à la formation. Créer une cohésion de groupe.

Période en entreprise

Module 1 - CCP 1 : Installer des équipements automatisés

- Equiper et câbler l'armoire ou le coffret de commande d'un équipement automatisé
- Intégrer et raccorder les éléments d'un équipement automatisé
- Mettre en service un équipement automatisé

Période en entreprise

Module 2 - CCP 2 : Assurer la maintenance d'équipements automatisés

- Remettre en état de fonctionnement un équipement automatisé
- Mettre en service un équipement automatisé
- Effectuer les opérations de maintenance préventive d'un équipement automatisé

L'apprentissage

La méthode d'apprentissage

Formation modulaire. Suivi individualisé, accompagnement personnalisé. Travaux pratiques. Activités de groupe. Mises en situation. Périodes en entreprise. Dans certains cas, la durée de la formation peut être adaptée aux besoins de la personne.

Les moyens d'apprentissage

Chaque stagiaire se voit créer un compte informatique OFFICE 365 comportant une adresse mail, un Onedrive, une suite bureautique. Nos salles sont équipées de vidéo-projecteurs et/ou de tableaux interactifs. Une veille technologique constante permet de maintenir les plateaux techniques d'apprentissage et d'examen au niveau de l'agrément (niveau RE). Une médiathèque est à disposition des stagiaires.

L'équipe pluridisciplinaire

Une équipe pédagogique au quotidien (formateur·rice, chargé·e d'insertion professionnelle) et une équipe médico-psycho-sociale en appui (médecin, psychologue, infirmier·ère, assistant·e social·e, ergothérapeute).

Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Tout au long de leurs parcours, la progression des stagiaires est évaluée au moyen de dossiers d'évaluation, adaptation de cas pratiques, contrôles de connaissances, mises en situations, questionnaires, entretiens de suivi et de bilan, etc.

Modalités de validation

L'ensemble des modules permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 d'électricien·ne d'installation et de maintenance de systèmes automatisés.

Le jury dispose des résultats de la mise en situation professionnelle, du livret des évaluations passées en cours de formation (ECF), du dossier professionnel (DP) et des conclusions de l'entretien final.

Des aménagements pour le passage de l'examen sont possibles sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation MDPH.

Le titre professionnel est composé de blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP). L'obtention du titre professionnel est sanctionnée par la validation de l'ensemble des CCP qui sont cumulables : c'est la capitalisation de CCP. Vous pouvez vous présenter aux CCP dans la limite de la durée de validité du titre.

Modalités et délais d'accès

Nos actions de formation sont ouvertes à toute personne reconnue RQTH de plus de 16 ans. Pour plus d'informations sur les modalités d'accès, cliquez ici. Pour plus d'informations sur l'obtention de la RQTH, cliquez là.

Entre l'obtention de la notification de décision d'orientation professionnelle et la date d'entrée en formation, le délai d'attente peut varier. Nous vous invitons à contacter le secrétariat de la formation qui vous intéresse pour avoir plus de renseignements.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

La Sécurité sociale prend en charge l'ensemble des prestations (formation, transport...). En tant que stagiaire de la formation professionnelle, vous avez le droit à une rémunération. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Passerelles et équivalences

Les formations qui suivent sont accessibles en suite de parcours et possibles sous réserve d'une orientation de la MDPH.

- Technicien·ne maintenance industrielle (TMI)

La formation proposée par le certificateur n'ouvre pas la possibilité d'équivalence ou de correspondance.

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. L'équipe médico-psycho-sociale assure une réponse adaptée aux problématiques des stagiaires, notamment sur l'adaptation des postes d'apprentissage. Cliquez ici pour en savoir plus.

Certificateur : ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion | Date d'enregistrement : 19-01-2024

* Sources : études internes 2025. Le taux de réussite est calculé sur les personnes s'étant présentées à l'examen.

Taux de présentation : 100% des personnes se sont présentées à l'examen.

Contact

Secrétariat filière industrielle

01 44 67 11 21 - 01 48 18 22 39

esrp-idf-industrie@asso-croizat.org

S'inscrire pour une visite

01 44 67 10 88 / 01 48 18 22 44